

Reçu à la Préfecture
le **19 MARS 2024**
Publié le **05/10/24**

RÉGIE CASTRES ÉVÈNEMENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2024

Délibération n°01/24

ADMINISTRATION - Élection du ou de la président(e) du conseil d'administration

Rapporteur : Madame Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS

Dans sa séance du 26 septembre 2023 et du 6 février 2024, le Conseil municipal a approuvé la création de la Régie Castres Évènements, les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration ainsi que le régime financier dans le cadre des statuts de cette régie.

L'article 6.2 des statuts, annexés à la délibération du 6 février 2024, prévoit que le conseil d'administration élit en son sein un ou une président(e) parmi les administrateurs, membres du Conseil municipal.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour d'élection et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le ou la président(e) est élu(e) pour une période ne pouvant excéder la limite de durée du mandat municipal. Ils sont rééligibles dans les mêmes conditions.

En conséquence, je vous propose :

- de désigner le ou la président(e) de la régie Castres Évènements.

VOTANTS 9

EXPRIMÉS 8

CANDIDAT(E)S

Ont obtenu

Julie CAPO ORTEGA
Laurent PONNELLE

5
3

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour Julie CAPO ORTEGA, 3 voix pour Laurent PONNELLE et un blanc

- Désigne Julie CAPO ORTEGA comme présidente de la Régie Castres Evènements.

Pour extrait conforme,
LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Julie CAPO ORTEGA

